

tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e)
de Monsieur Ambert et Monsieur Albouy, Conseillers
En présence de Madame Guillou, Greffière

09 heures 10

01)	DOSSIER N° 2504311	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	TS : Demande d'annuler la décision implicite par laquelle le préfet du Morbihan a rejeté sa demande du 12 mai 2023 de renouvellement d'un titre de séjour en sa qualité de parent d'enfant français	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GREBAUT JULIETTE (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
02)	DOSSIER N° 2601762	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF : demande d'annuler l'arrêté du 19 février 2026 par lequel le préfet du Finistère a rejeté sa demande de délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé la Géorgie comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an et l'arrêté du 2 mars 2026 corrigeant l'erreur de plume de l'arrêté 29-2026-095 du 19 février 2026	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	M. le bâtonnier BUORS Franck
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
03)	DOSSIER N° 2602091	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 28 aout 2025 par lequel le préfet du Finistère a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination des Comores et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an (art 3° L611-1).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BLANCHOT Anna (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	

09 heures 10

06)	DOSSIER N° 2601664	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	RENOI TA MARSEILLE : demande d'annuler l'arrêté du 22 janvier 2026, notifié le jour-même par lequel le préfet des Hautes-Alpes l'a obligé à quitter le territoire français sans délai et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de 2 ans et l'a informé de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen (2° art. L.611-1)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES BUREAU DE LA NATIONALITE	
07)	DOSSIER N° 2601974	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 8 juillet 2025 par lequel le préfet du Morbihan l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Nigeria et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an (4° art L611-1).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître ESCUILLIÉ Camille (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
08)	DOSSIER N° 2601766	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF : demande d'annuler l'arrêté du 3 février 2026 par lequel le préfet du Morbihan a rejeté sa demande de délivrance d'un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours et a fixé la Guinée comme pays de renvoi	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DE RAMMELAERE Lisa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

09 heures 10

09)	DOSSIER N° 2602205	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 30 septembre 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Sénégal et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans (3° art L611-1)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CALONNE DU TEILLEUL Dorothée (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
10)	DOSSIER N° 2602227	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 23 février 2026, par lequel le préfet des Côtes d'Armor l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours à destination du Bangladesh et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans (4° art L611-1).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DOLLE Sébastien
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
11)	DOSSIER N° 2602228	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 23 février 2026 par lequel le préfet des Côtes d'Armor l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Guinée et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DOLLE Sébastien
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

09 heures 10

12)	DOSSIER N° 2601969	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 02 mars 2026 par lequel le préfet des Côtes d'Armor a refusé de lui délivrer une carte de séjour temporaire mention "visiteur", l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Canada (L.426-20 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître DOLLE Sébastien
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
14)	DOSSIER N° 2601765	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 22 août 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé la Mauritanie comme pays de renvoi et lui ainterdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (4° art L. 611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE STRAT Gaëlle
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
15)	DOSSIER N° 2601970	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 29 septembre 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Côte d'Ivoire et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (3e L611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE VERGER Mélanie
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 10

16)	DOSSIER N° 2601972	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : Demande d'annuler l'arrêté du 20 août 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligé à quitter le territoire dans un délai de trente jours, a fixé la République Dominicaine du Congo comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (4° L.611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE VERGER Mélanie
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
17)	DOSSIER N° 2602429	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 9 septembre 2025 par lequel le préfet du Morbihan l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la République démocratique du Congo et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an (4°art L611-1).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
18)	DOSSIER N° 2602428	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 21 janvier 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la République démocratique du Congo et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans (4°art L611-1).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	

09 heures 10

19)	DOSSIER N° 2602427	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 19 novembre 2025 par lequel le préfet des Côtes d'Armor a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de l'Afghanistan et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de deux ans (4° art L611-1).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
20)	DOSSIER N° 2601891	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 31 juillet 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé le Nigéria comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (4° L.611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
21)	DOSSIER N° 2601862	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 18 août 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé la Côte d'Ivoire comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (4° L.611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître LE BIHAN Katell (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 10

22)	DOSSIER N° 2602090	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 03 septembre 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la République Démocratique du Congo et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (3° L611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL BAUDET KIBGE AVOCATS ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
23)	DOSSIER N° 2601973	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 30 juillet 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination de la Turquie et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée de un an.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître GAIDOT Élise (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
24)	DOSSIER N° 2602061	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 10 avril 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Sénégal et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (3° L611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BERTHET-LE FLOCH Flora
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 10

25)	DOSSIER N° 2602237	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 21 janvier 2026 portant assignation à résidence sur la commune de Rennes pour une durée de 6 mois	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître OUESLATI Myrième (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
26)	DOSSIER N° 2507363	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	TS : demande d'annuler la décision implicite par laquelle le préfet d'Ille et Vilaine a refuser de lui délivrer un titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître JEANMOUGIN Félix (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
27)	DOSSIER N° 2507366	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	TS : demande d'annuler la décision implicite par laquelle le préfet d'Ille et Vilaine a refuser de lui délivrer un titre de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître JEANMOUGIN Félix (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
28)	DOSSIER N° 2601641	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 19 juin 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Pérou et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (3° art. L.611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître PERES Gwendoline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

09 heures 10

29)	DOSSIER N° 2601643	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	OQTF 6 MOIS : demande d'annuler l'arrêté du 19 juin 2025 par lequel le préfet d'Ille et Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans le délai de trente jours à destination du Pérou et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (3° art. L.611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître PERES Gwendoline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
30)	DOSSIER N° 2601736	RAPPORTEUR: Monsieur Thurian Jouno
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 19 juin 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligé à quitter le territoire français dans un délai de trente jours, a fixé la Géorgie comme pays de renvoi et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître VAILLANT Coraline (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	
31)	DOSSIER N° 2601647	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	OQTF : Demande d'annuler l'arrêté du 19 juin 2025 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a refusé de lui délivrer un titre de séjour, l'a obligée à quitter le territoire français dans un délai de trente jours à destination de l'Algérie et lui a interdit le retour sur le territoire pour une durée d'un an (3° art. L.611-1 CESEDA)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BABIN Hermine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE	

Arrêté le 09/06/2026
Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Jouno, assisté(e)
de Monsieur Ambert et Monsieur Albouy, Conseillers
En présence de Monsieur Fraboulet, Rapporteur public
Madame Guillou, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2303426 RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert

Titre de l'affaire Demande à être indemnisé des préjudices qu'il estime avoir subis en raison du non-renouvellement de son contrat au poste d'intervenant FLE/FLS à la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de Quimper par le groupement d'intérêt public de formation (GIP-FAR Bretagne) de l'académie de Rennes

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître CHRISTIAN Léon
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

04) DOSSIER N° 2400821 RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy

Titre de l'affaire CVAE : Demande de prononcer la décharge, en droits et pénalités, de la mise en demeure de payer du 29 septembre 2023 les rappels de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au titre de l'année 2021

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL LES VIVIERS DE SAINT COLOMBAN ET DE KEROMAN	SOCIETE D'AVOCATS LAUDRAIN ET GICQUEL
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN DIRECTION DE CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST	

10 heures 30

05)	DOSSIER N° 2303590	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	IR : Demande de prononcer la décharge de l'obligation de payer la somme procédant des neuf saisies administratives à tiers détenteur (SATD) effectuées en janvier, février et mars 2023 (activité occulte)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BLEVIN Pierre-Alexis (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES COTES-D'ARMOR	
06)	DOSSIER N° 2303749	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision de la DGRH rejetant son inscription au concours externe du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) session 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
07)	DOSSIER N° 2304065	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la délibération du jury retirant la décision du 6 juillet 2023 de son admissibilité au concours externe du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) session 2023 et la décision du 7 juillet 2023 lui refusant le report du bénéfice dudit concours d'un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2304358	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 12 juillet 2023 du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse rejetant sa candidature au concours externe du CAFEP-CAPEPS de la session de 2023 et le radiant de la liste des admis de ce même concours	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
09)	DOSSIER N° 2400670	RAPPORTEUR: Monsieur Eric Albouy
Titre de l'affaire	IR : demande de prononcer la décharge, en droits et majorations, des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu auxquelles elle a été assujettie au titre des années 2020 et 2021 (régime micro-entrepreneur)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS THAOS (Cour)
Défendeur	DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES BRETAGNE ET ILLE-ET-VILAINE	
10)	DOSSIER N° 2301470	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	IR : demandent de prononcer la décharge en droits, intérêts de retard et pénalités des cotisations supplémentaires à l'impôt sur le revenu auxquelles ils ont été assujettis au titre de l'année 2015 (revenus distribués)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur Madame	SOCIETE D'AVOCATS EVOLIS AVOCATS SOCIETE D'AVOCATS EVOLIS AVOCATS
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST	

10 heures 30

11)	DOSSIER N° 2301516	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	IR : demandent de prononcer la décharge en droits, intérêts de retard et pénalités des cotisations supplémentaires à l'impôt sur le revenu auxquelles ils ont été assujettis au titre de l'année 2015 (revenus distribués)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS EVOLIS AVOCATS
	Madame	SOCIETE D'AVOCATS EVOLIS AVOCATS
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL CENTRE-OUEST	
12)	DOSSIER N° 2304230	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 13 avril 2023 refusant la reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident, ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 22 juin 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	INVICTAE (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	
13)	DOSSIER N° 2402334	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 26 février 2024 par laquelle le recteur de l'académie de Rennes lui a refusé l'imputabilité au service de l'accident survenu le 18 novembre 2022 et déclaré le 29 novembre 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	INVICTAE (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

10 heures 30

14)	DOSSIER N° 2301732	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 14 avril 2022 par laquelle le ministre des armées l'a placé en congé de longue durée pour maladie avec solde entière du 11 mars au 10 septembre 2022 en tant que cette décision ne mentionne pas l'imputabilité au service de ses arrêts maladie et la décision du 19 janvier 2023 rejetant son recours préalable obligatoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	
15)	DOSSIER N° 2401498	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 14 juin 2023 par laquelle le ministre des armées l'a placé en congé de longue durée pour maladie, pour une huitième période de 6 mois, du 11 mars au 1er septembre 2023 en tant que cette décision ne mentionne pas l'imputabilité au service de ses arrêts maladie et la décision du 11 janvier 2024 rejetant son recours préalable obligatoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	
16)	DOSSIER N° 2304804	RAPPORTEUR: Monsieur Alexandre Ambert
Titre de l'affaire	TF 2017 à 2022 : demande de prononcer la décharge de l'obligation de payer la somme procédant d'une saisie administrative à tiers détenteur (SATD) du 31 mars 2023 (succession en cours)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARION LEROUX SIBILLOTTE ENGLISH
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES COTES-D'ARMOR	

Arrêté le 09/06/2026
Le président du tribunal